

Nouvelles Brèves

— votre bulletin d'informations municipales —

Sommaire

Aspet propre 1
Les actions à venir

**Un été riche en
manifestations** 2



Au conseil 3

Brèves 4

MAIRIE D'ASPET
Place de la République
31160 ASPET
Téléphone : 05 61 88 40 22
Télécopie : 05 61 88 44 03
Mail : mairie.aspet@wanadoo.fr
Web : www.mairie-aspet.fr



Aspet propre Des actions dès l'automne

Cela fait quelques mois que l'opération « Aspet propre » est lancée sur la commune. Nous vous l'avions présentée dans le dernier numéro des *Nouvelles Brèves* en exposant trois actions qui avaient été menées pour rendre Aspet plus agréable à vivre : la réfection de l'aire de tri du pré commun, le fleurissement de la ville et la mise en place de drapeaux jaunes pour signaler le nombre très important de déjections canines dans les rues.

La commune d'Aspet, en partenariat avec le SIVOM, a décidé de proposer de nouvelles actions pour l'automne : trois collectes de pneus, carcasses de véhicules et encombrants. La collecte de pneus aura lieu du 23 au 28 octobre, suivie par la collecte de carcasses du 30 octobre au 4 novembre et par celle des

encombrants du 6 au 11 novembre. Une benne sera installée à la déchetterie d'Aspet pendant une semaine et permettra aux particuliers d'y déposer gratuitement leurs pneus après s'être inscrits à la mairie. Les carcasses de véhicules et encombrants seront enlevés en porte à porte par le SIVOM. Nous tenons à préciser que ces trois opérations ne concernent pas les professionnels en activité (garagistes, agriculteurs...) qui disposent de leur propre filière de recyclage. L'inscription à ces trois collectes est obligatoire et s'effectuera en mairie à partir du 3 juillet, aux horaires d'ouverture de l'accueil. D'autres actions seront aussi menées à l'automne : stands sur le marché, expositions, projection de film, travail avec les écoles et l'ALAE...



Exposition « Dénaturée »

Le SIVOM de Saint-Gaudens-Montréjeau-Aspet-Magnoac a réalisé en partenariat avec le Ciné photo club commingeois une exposition photographique qui présente plusieurs clichés montrant une nature souillée et défigurée par les déchets. Ces photos qui ont toutes été prises dans le Comminges nous invitent à nous interroger sur nos pratiques humaines et sur la fragilité de notre environnement.

L'exposition sera visible à la salle du conseil de la mairie du 23 octobre au 12 novembre 2017.

Le programme des manifestations de l'été

Aspet s'expose

Aspet s'expose pour la 16^e année consécutive du samedi 15 juillet au dimanche 13 août avec un programme riche et varié. Les artistes exposeront dans une quinzaine de lieux différents dans toute la ville. Le public sera aussi invité à découvrir des œuvres ou installations créées spécialement pour le festival : « Du pré au palais », de Jocelyne Mothe, fresque collective, « Enfants de la couleur », par les Ateliers du temps libre et les enfants de l'ALAE, banderoles accrochées dans les rues de la ville, et « Patchwork d'assiettes », composition en céramique de Laurence Maso-Schuster. Les amateurs de musique pourront écouter des concerts tous les dimanches entre 11h30 et 13h. Des démonstrations artistiques dans les rues de la commune vous permettront de découvrir les artistes au travail les dimanches 23 juillet et 6 août. Enfin, un vide-atelier artistique viendra clôturer cette édition 2017 qui s'annonce riche en rencontres et en événements artistiques divers.

Suivez l'actualité du festival sur la page Facebook « Aspet s'expose ».



Programme des animations

Samedi 15 juillet

Inauguration du festival : visite des expositions, déambulation en musique et apéritif-concert avec la batucada Les super-fûts

Rendez-vous à 17h devant l'Office du tourisme d'Aspet

Dimanche 23 juillet

Concert avec le groupe Hop Dia (jazz manouche)

Place de la République de 11h30 à 12h30

Démonstrations artistiques dans les rues 10h-15h

Dimanche 30 juillet

Concert avec Julian Babou (chansons métissées)

Place de la République de 11h30 à 12h30

Dimanche 6 août

Concert avec le groupe Darwin (rock)

Place de la République de 11h30 à 12h30

Démonstrations artistiques dans les rues 10h-15h

Dimanche 13 août

Clôture du festival avec le groupe De colores (musique du monde)

Place de la République de 11h30 à 12h30

Vide-atelier artistique dans les rues 10h-14h

Et tout l'été...

Samedi 1^{er} juillet

Concert avec Les chanteurs du Comminges (folklore pyrénéen)

Église St-Martin – 20h30

Samedi 8 juillet

Concert avec Les troubadours du Comminges (danse folklorique)

Foyer d'Aspet – 20h



Vendredi 14 juillet

Marché des créateurs et de l'artisanat

Place de la République et Grande rue Augustus St-Gaudens – 17h

Feu d'artifice et bal des pompiers

Place Ruau et centre de secours – 22h30

Vendredi 14 et samedi 15 juillet

Concours de pétanque

Boulodrome – toute la journée

Samedi 15 juillet

Repas et bal disco

Préau de l'ancien collège – 19h

Samedi 22 juillet

Concert avec Octophonía (musique classique et traditionnelle)

Église Saint-Martin – 20h30

Mardi 1^{er} août

Concert avec Via el mundo (musique du monde)

Chapelle de Miègecoste – 20h30

Jeudi 17 août

Fête de Gouillou/Girops

Vendredi 8 septembre

Rallye des stations thermales (course de voitures anciennes)

Place de la République. Étape 11h-12h

Samedi 9 septembre

Course cycliste La Casartelli

Bibliothèque Augustus Saint-Gaudens

L'échange de CD et DVD avec la médiathèque départementale de prêt vient d'être effectué : quelques 1 000 nouveaux documents vous attendent dans les bacs. Le renouvellement des livres aura lieu quant à lui en juillet.

Le club de lecture de la bibliothèque, lancé depuis le 1^{er} mars dernier, a réuni à chacune de ses séances entre trois et huit personnes, toutes motivées pour échanger autour de leurs lectures. Les lecteurs ont pu découvrir la bande-dessinée, les romans jeunesse ou des écrivaines femmes. C'est à chaque fois l'occasion de se plonger dans des livres que l'on n'aurait pas forcément choisis tout seul et d'échanger autour des lectures communes.

La prochaine séance se déroulera le mercredi 5 juillet à 18h sur le thème « secrets de famille », une séance qui s'annonce riche en révélations diverses...



Au conseil : compte-rendu des conseils municipaux des 5 avril et 12 juin

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL

• **La présidence de l'assemblée** était assurée par Fernand Daraux pour le vote du compte administratif 2016, auquel Madame la maire ne prend pas part. C'est à l'unanimité que le conseil municipal a approuvé le résultat de clôture de l'exercice 2016 (+ 228 324,75 € de fonctionnement et - 120 864,44 € d'investissement).

• **Le compte administratif du budget annexe de l'eau** fait ressortir un résultat de clôture d'investissement de + 56 031 € et un résultat de clôture de fonctionnement de + 51 113 € soit un total de + 107 145,06 €. Ce montant sera transféré au budget annexe de l'eau du Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne (SMEA 31) qui en a la compétence depuis le 1^{er} janvier 2017.

• **Les nouveaux taux de fiscalité** ont été approuvés à l'unanimité : compte tenu des bases prévisionnelles qui ont été augmentées de 0,40 % par l'État, l'augmentation de la taxe d'habitation (TH) sera de 1,50 %, celle de la taxe foncière (TF) de 2,3 %.

• **Le budget primitif 2017** a été approuvé à l'unanimité pour une section de fonctionnement de 1 196 958 € et une section d'investissement de 909 277 €.

• **La commission « Manifestations, sports, associations »** a attribué des subventions à 11 associations pour un montant de 5 900 €. Le CM a approuvé.

• **Le festival Aspet** s'expose (voir p. 2) s'est vu octroyé par le conseil municipal un budget de 6 400 € pour les animations musicales, les projets artistiques, la communication et

le graphisme.

• **Suivant les demandes exprimées par la commune**, le SDEHG fera des propositions pour rénover 15 lampadaires obsolètes rue Gambetta, implanter deux points lumineux au nouveau parking projeté en bordure de la place du Général Barés et éclairer le nouvel espace de la place de la République.

• **Une personne de l'assistance** a demandé la possibilité de faire un aménagement de sécurité à Girosp avec un principe de chicane, comme dans d'autres villages, ou de ralentisseurs. Une étude de faisabilité sera entreprise.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN

• **La compétence voirie ayant été transférée** à la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, le conseil municipal a décidé d'annuler la délibération du 11 avril 2014 pour procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Comité syndical pour les autres compétences : pompes funèbres, restauration, location de chapiteaux, podium... À l'unanimité ont été élus deux délégués titulaires, Jean-Yvon Masse et Fernand Daraux, et deux déléguées suppléantes, Muriel Saget et Josette Sarradet.

• **L'accessibilité de tout public**, quel que soit le handicap, était prévue dans tous les établissements recevant du public (ERP) avant le 1^{er} janvier 2015. À ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et ne pourront respecter cette échéance. Le gouvernement a donc accordé

un délai supplémentaire en contrepartie d'un engagement formalisé dans un agenda à respecter sur six ans. Le CM a donc approuvé l'engagement de la commune dans l'élaboration de cet agenda et autorisé Madame la Maire à effectuer toutes les demandes de subventions aux organismes appropriés pour les travaux qui seront à réaliser.

• **La création d'un coffret de prises** de marché Rue Bouéry a été validée et la mairie s'engage à verser au SDEHG sa part estimée à 1 450 €.

• **Un parking de 28 places** sera créé sur la parcelle communale n° 101 section AC à l'angle de la route de la chapelle et le bâtiment Saint Jean-Baptiste. Le montant des travaux est estimé à 48 800 € HT.

• **Un véhicule utilitaire** des services techniques n'étant plus en état de fonctionnement, et compte-tenu de sa vétusté, il a été décidé de le remplacer par un véhicule professionnel électrique de marque Renault Kangoo.

• **La participation des communes extérieures** aux frais de fonctionnement de l'école d'Aspet pour les élèves non domiciliés sur notre commune a été fixée par le CM à 1 130 € par enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette participation sera réévaluée tous les ans en fonction des dépenses réelles du budget école.

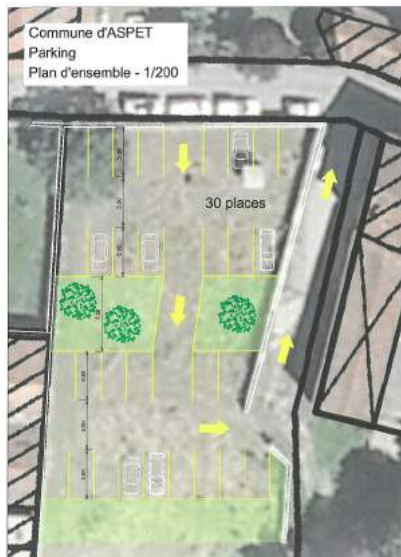
L'intégralité de ces séances peut être consultée sur le tableau d'affichage de la mairie, sous la halle, et sur le site www.mairie-aspets31.fr



De nouvelles places de stationnement sur la commune

Une étude a été menée par le SIVOM à la demande de la mairie afin de créer un parking d'environ 28 places à proximité du bâtiment Saint Jean-Baptiste. Ce parking public permettra d'augmenter la capacité de stationnement du centre-bourg.

Les travaux qui seront menés par le SIVOM devraient commencer cet été pour une utilisation dès la fin de l'année.



Numéros utiles	
Pompiers	18/112
SAMU	15
GDarmierie	05 61 88 40 17
CC3V	05 61 94 86 50
Déchetterie	05 61 79 59 47
S.Eaux (Girosp, Gouillou)	05 61 88 56 64
S.Eaux (Aspet et autres)	05 62 00 72 80
Camping	05 61 88 51 55
Bibliothèque	05 61 88 52 55
Centre de loisirs	06 72 59 88 26



Défibrillateur présent sur la commune sous la Halle de la Mairie

BRÈVES

Réservation de salle et matériel

Nous vous rappelons, que vous soyez une association ou un particulier, que pour toute demande de réservation de salle ou de matériel, vous devez vous présenter **impérativement** à l'accueil de la mairie afin de remplir un formulaire.

Les associations qui souhaitent faire une demande de subvention auprès de la mairie doivent nous fournir le bilan financier de l'année passée, le budget prévisionnel, un RIB et un relevé de compte correspondant au bilan.

Fontaines

Pour des raisons d'économie d'eau, des programmeurs ont été mis en place sur les fontaines de la commune (place de la République, place Peyrot, place Ruau et Sarradère Bas). Elles fonctionnent donc de 8h à 13h30 et de 14h30 à 20h. La fontaine à côté de l'église Saint-Martin est quant à elle en circuit fermé et coule donc en permanence. **Merci de ne pas toucher aux bouchons d'évacuation ou aux robinets au risque de dérégler le système.**

Vagabondage des animaux errants

Par arrêté municipal du 9 juillet 2003, il est interdit d'abandonner et de laisser vaquer les animaux domestiques sur la voie publique. Les chiens doivent être tenus en laisse.

Tout propriétaire d'un animal domestique a l'obligation de ramasser les déjections faites sur la voie publique. Des bornes de distribution de sacs ainsi qu'un espace sani-

canin sont prévus à cet effet. Les possesseurs d'animaux sont aussi tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

État de la situation hydrologique et utilisation raisonnée de l'eau

Depuis la fin 2016, le déficit pluviométrique est important sur la Haute-Garonne et ses départements voisins. Dans ce contexte, le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne a réuni le 22 février 2017 le comité de concertation eau pour faire un point de situation avec les différents acteurs concernés.

La situation hydrologique des cours d'eau correspond à une situation de sécheresse survenant tous les 4 à 10 ans pour le bassin de la Garonne et le niveau des nappes phréatiques se situe en dessous de la moyenne.

Il est donc nécessaire que chacun adopte des pratiques économes pour une utilisation raisonnée et vertueuse de l'eau, par exemple en limitant l'arrosage des espaces verts ou en limitant le lavage des véhicules.

Eau et assainissement

À Aspet, la gestion de l'eau et de l'assainissement appartient au SMEA (Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement) sauf pour Girosp et Gouillou.

N'oubliez pas, lors du décès d'un abonné, de le signaler à ce service, afin que les corrections nécessaires à la facturation soient effectuées. De la même manière, tout changement de locataire en cours d'année doit être signalé avec le relevé du compteur.

Pour signaler vos changements : 05.62.00.72.80 (bureau à

Saint-Gaudens) ou facturation@reseau31.fr (service direct de la facturation à Toulouse).

Baignade interdite

Nous vous rappelons qu'il est interdit et dangereux de se baigner dans la rivière et de sauter depuis le pont de Fontagnères. Le panneau qui a été volé va être remis en place. Tout contrevenant s'engage à ses risques et périls.

Horaires d'été du secrétariat de mairie

Pendant la période estivale, les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie sont les suivants : tous les matins de 8h45 à 12h15 sauf le mardi de 8h45 à 11h.

Aménagement de la place de la République

À l'issue du marché public lancé le 4 avril 2017, les entreprises suivantes ont été sélectionnées :

- pour la partie revêtement des sols et réseaux, l'entreprise Rougé-Séguéla ;
- pour la partie façades, maçonnerie et pierre de taille, l'entreprise Chevrin-Géli. Le lot menuiseries, quant à lui, est en cours d'attribution.

Afin de préserver la tranquillité de la période estivale, le chantier de construction sera interrompu du 14 juillet au 15 août.

Aspirateur urbain

La commune a fait l'acquisition d'un aspirateur urbain de la marque Piktou'net qui permet d'aspirer tout type de déchets : papiers, mégots, feuilles, canettes, bouteilles, déjections canines, etc. Les déchets sont ensuite évacués à la déchetterie d'Aspet. Ce matériel permet d'optimiser le travail de l'agent qui opérait jusqu'à présent au balais et à la brouette. Cet équipement, maniable et léger, assure un confort d'utilisation et une rapidité d'exécution. Il s'agit d'un équipement d'occasion qui a très peu servi et que la commune a pu acquérir pour la moitié de son prix d'achat neuf auprès de la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze.



Accueil de loisirs associé à l'école

Depuis la rentrée de septembre 2016, Valérie Latreille a assuré la direction de l'ALAE en remplacement de l'agent titulaire. Nous la remercions vivement pour son travail effectué avec rigueur, dynamisme et efficacité. À cette occasion, nous remercions également Hélène Gnante et Taïla Benzeroual, animatrices à ses côtés. Les titulaires des postes d'animation reprendront leurs fonctions à la rentrée de septembre 2017.